

Réforme des Fonds structurels 2007-2013



par Margie SUDRE,

Ancien Ministre de la Francophonie

Député au Parlement Européen

Conseiller Régional de La Réunion

Présidente de la Délégation Française du

Groupe PPE-DE

Le Parlement européen, la présidence autrichienne de l'Union européenne et la Commission européenne ont signé à Strasbourg en avril dernier l'accord sur le budget européen pour les années 2007-2013, d'un montant total de 864,4 milliards d'euros. Cet accord est loin d'être idéal, mais c'est le seul possible! Aujourd'hui, le budget européen est financé à 90 % par les budgets nationaux. Or, la moitié des Etats membres sont en déficit grave, et l'autre moitié ne voit pas pourquoi elle paierait à la place des pays «mal gérés»...

Les satisfactions concernent le maintien des crédits de la PAC, la mise à niveau des pays de l'Est, le financement des grands réseaux de transport et l'augmentation importante des moyens pour la recherche. En revanche, sur l'éducation, la formation, la culture, la politique régionale et les politiques liées à la compétitivité, les crédits demeureront insuffisants.

Les disparités au sein de l'Union ont pourtant considérablement augmenté après l'élargissement de mai 2004. L'adhésion récente de la Bulgarie et de la Roumanie va encore renforcer ce phénomène. Alors que la population des zones en retard de développement augmente de 46 %, les Fonds structurels n'augmenteront que de 31 %.

Ce constat alarmant place l'Union devant un grand défi : satisfaire à l'objectif de cohésion économique et sociale et réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions. C'est pour cette raison qu'il sera encore plus important d'utiliser les ressources limitées de façon intelligente, efficace et ciblée.

La nouvelle architecture des Fonds structurels est concentrée autour de trois objectifs : convergence, compétitivité et emploi, coopération territoriale. Elle se base sur les principes de décentralisation et de simplification. Les Fonds structurels doivent apporter un soutien accru aux régions «défavorisées» ainsi qu'aux zones à handicaps géographiques.

Une attention particulière est accordée à l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi, qui concerne principalement des régions plus «favorisées», avec comme axes principaux le capital humain, l'innovation et l'économie de la connaissance, l'esprit d'entreprise, l'environnement. En outre, les interventions structurelles sont plus étroitement concentrées sur les objectifs de la stratégie de Lisbonne (croissance et emploi).

La France obtient une enveloppe globale de plus de 12,5 milliards d'euros, comparée à

celle de 16 milliards pour la période actuelle. La baisse au niveau national n'est pas négligeable, mais n'affecte pas nos quatre départements d'Outre-mer (DOM) qui seront les seules régions françaises à appartenir à l'objectif de convergence, grâce à leur statut de région ultrapériphérique.

Je souhaite que les autorités françaises puissent se concentrer sur l'élaboration des programmes et des projets qui pourront être cofinancés par l'Union européenne. Car je tiens à rappeler que les Fonds européens ne sont pas de l'argent de poche pour nos collectivités, versés en une fois, et utilisés à leur guise.

La politique régionale européenne repose sur une tout autre logique : nous sommes des partenaires économiques et politiques de l'Union européenne, nous proposons des projets de développement, et l'Europe apporte, ou non, une participation financière substantielle, au cas par cas.

Pour l'heure, nous devons démontrer que nous sommes capables de consommer régulièrement et à bon escient les fonds mis à notre disposition. C'est le seul moyen de maintenir à l'avenir le niveau d'aide que l'Europe nous apporte. Sachons mobiliser les énergies et faire preuve de créativité... ■